

A Mesdames, Messieurs le Juges

Tribunal administratif
7, rue Camille Puig
93558 Montreuil Cedex

Mesdames, Messieurs les juges

au nom des Femmes en noir de France, mouvement féminin pacifiste , membre de la Coalition internationale des Femmes pour la paix, nous vous faisons part de notre indignation face à la plainte déposée par le Bureau national de vigilance des actes antisémites, contre la banderole affichée sur l'Hôtel de Ville de Stains, réclamant la libération du Mandela Palestinien, Marwan Barghouti.

Une plainte qui a donné lieu à une mise en cause du premier magistrat de cette ville pour soupçon "d'apologie publique d'un acte terroriste".

Nous tenons à rappeler que l'affichage de cette banderole est une décision de la Municipalité faisant suite à la délibération adoptée par le Conseil Municipal du 18 décembre 2008.

Celle-ci élevait Marwan Barghouti au rang de citoyen d'honneur de cette ville. Cette délibération n'a jamais souffert de contestation, et la banderole apposée depuis 2009 n'a jamais causé le moindre trouble à l'ordre public.

Comme le formulait la délibération du 18 décembre 2008 du conseil municipal : "il est l'un des leaders les plus respectés par le peuple palestinien pour son engagement, sa générosité, son honnêteté politique, intellectuelle et personnelle, il a toujours prôné la résolution politique du conflit israélo-palestinien sur la base du droit international et a condamné les attentats en Israël. Dès son élection au Conseil Législatif palestinien, il s'est rendu à la Knesset pour promouvoir un groupe d'amitié parlementaire israélo-palestinien dont il a été président.

Aujourd'hui proposé au prix Nobel de la Paix, à l'instar de Nelson Mandela auquel il est souvent comparé, il jouit d'une réelle autorité politique et morale.

Il a été enlevé en avril 2002 (en territoire palestinien, à Ramallah) par l'armée israélienne au mépris des accords d'Oslo et en complète violation de la quatrième convention de Genève. En juin 2002 il est condamné par un tribunal militaire illégal au regard du droit international à cinq peines de réclusion à perpétuité. Les organisations internationales de défense des droits humains qualifient sa détention d'illégale. Il est toujours emprisonné par les forces d'occupation avec 11 000 autres prisonniers politiques, dont des femmes et des enfants."

Les ministres français des affaires étrangères qui se sont succédés ces dix dernières années, ont à chaque fois déclaré au nom de la France, la nécessité de notamment

libérer Marwan Barghouti, pour relancer un processus de paix entre Israël et Palestine.

Ce fut le cas pour Hubert Védrine, ministre de Jacques Chirac ; Bernard Kouchner, ministre de Nicolas Sarkozy ; Laurent Fabius, ministre de François Hollande. Laurent Fabius a même reçu par deux fois la femme de Marwan, Fadwa Barghouti.

Il faut rappeler également que trois résolutions des parlementaires européens ont demandé la libération des députés palestiniens emprisonnés, au premier rang desquels Marwan Barghouti. Une résolution adoptée à la fois par les gauches européennes, mais également la droite (PPE).

Il faut rappeler que 8 prix Nobel de la paix et 115 gouvernements à travers le monde ont approuvé les demandes de libération de Marwan Barghouti.

A travers l'objet de la plainte déposée par le BNCVA, c'est alors toute la France, ses ministres, toute l'Europe et ses parlementaires, tous ces gouvernements et ces personnalités du monde entier, qui devraient alors être mis en cause.

Nous dénonçons donc ces amalgames tout aussi ridicules que dangereux, que constitue la plainte déposée par le BNCVA, et dont l'objet social n'a ici aucun rapport avec les faits en question.

Il semble que pour cette association, toutes critiques de la politique d'apartheid menée par l'État d'Israël, qui enfreint les principes et les règles internationales, soient systématiquement définies comme de l'antisémitisme.

C'est dans le même esprit que cette association a poursuivi pour « incitation à la discrimination raciale », l'homme de paix Stéphane Hessel, ancien ambassadeur de France et ardent défenseur des droits du peuple palestinien.

Ces amalgames repris sans vergogne par les fumeuses théories sur la soit disant importation du conflit, visent à dépolitiser les enjeux et à mieux occulter la colonisation israélienne.

Nous combattons toutes les formes de racisme.

Depuis de nombreuses années, cette ville et ses habitants mènent des projets culturels et citoyens pour coopérer avec le camp de réfugiés palestiniens d'Al Amari en Cisjordanie. Des centaines de citoyens stanois ont participé, notamment en se rendant sur place, à des moments intenses, riches, souvent très émouvants.

Ces échanges ont permis de développer, ici et là bas, les valeurs de fraternité et de solidarité.

La banderole exprime l'attachement de Stains et de ses habitants à ces principes et ces valeurs. Elle exprime également la volonté de la ville et de ses habitants à faire respecter les droits du peuple palestinien, comme de tous les peuples à disposer d'eux mêmes.

C'est aussi de la responsabilité des élus locaux de prendre ces positions courageuses. Nier l'intérêt local pour les habitants de partager ces valeurs, c'est nier aujourd'hui l'absolu nécessité de contribuer au bien vivre ensemble, au dialogue, à la compréhension

et l'ouverture à l'autre.

Ces actions de coopération entre les peuples et les positions prises en conséquence, entrent parfaitement en cohérence avec l'ensemble des politiques publiques menées pour promouvoir les droits des habitants, qu'il s'agisse du droit au logement, à l'éducation, à la sécurité, ou à l'accès à des services publics de qualité.

Tout cela contribue au pacte social de notre République.

L'histoire sera juge. Comme pour Nelson Mandela, jadis traité de terroriste, et dont la cellule est aujourd'hui ornée d'un portrait de Marwan Barghouti ; comme pour ces résistants au rang desquelles des représentants de l'État, le Préfet Jean Moulin ou le Général de Gaulle, également condamné à l'époque pour terrorisme par l'occupant ; il est de notre devoir de défendre et soutenir toutes les femmes et les hommes de paix.

Au delà de l'obligation faite à la municipalité de retirer la banderole, sous peine d'astreintes journalières, au delà de tous les obscurantismes, les amalgames honteux qu'il nous faut sans cesse dénoncer ; nous appelons à continuer de promouvoir avec détermination les droits du peuple palestinien, comme de tous les peuples, à disposer d'eux mêmes, et à travers ce combat, les valeurs universelles de paix, de fraternité et d'humanisme.